



**DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DOSSIER**

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile (EDF ou Quittance de Loyer de moins de trois mois)
- Photo d'identité récente
- CV
- Lettre de motivation
- Document du Conseil Général "Aide à la formation" (joint dans le dossier de candidature)

**Date de remise du dossier au Point Information Jeunesse (PIJ) :**

**Merci de nous indiquer comment vous avez eu connaissance de la Bourse Citoyenne BAFA :**

- Conseil Consultatif de la Jeunesse(CCJ)
- Bouche à Oreilles
- Point Information Jeunesse (PIJ)
- Site Internet de la Ville
- Autre : .....

**PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :**

Dossier retenu                       Dossier refusé

Appréciation générale :

.....

.....

.....

.....

.....

**Dossier de candidature  
Bourse Citoyenne BAFA 2022**

Dans le cadre du Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ), la ville de Dugny met en place, une bourse pour vous accompagner dans le financement de votre formation BAFA.

**ETAPES**

1. Je m'inscris à un cursus de formation BAFA, à partir du site : [www.bafa-bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr)
2. Je remplis le dossier et le dépose au Point Information Jeunesse (PIJ), au plus tard **le 12 janvier 2022 inclus.**
3. Je motive mon engagement lors de l'entretien qui m'est fixé, devant la commission d'attribution.
4. Si ma candidature est retenue, je participe à la réunion de préparation obligatoire. Je m'acquitte de la somme de 30% du coût de la prestation (soit 69.60€) et je m'engage officiellement par la signature d'un contrat d'engagement citoyen.
5. J'effectue ma session de formation : **du 19 au 26 Février 2022 inclus**
6. Je m'acquitte de mes heures citoyennes selon la programmation préétablie.

**CONDITIONS D'ACCES**

- Être âgé de 17 ans à 25 ans au moment de la demande
- Habiter à Dugny depuis au moins 1 an
- Déposer le dossier de candidature complet
- Satisfaire à l'entretien de motivation
- Participer à la réunion de préparation obligatoire

**ENGAGEMENT**

- **Contrepartie :** Engagement de 2 journées de bénévolat obligatoires à effectuer en 2022/2023

## BOURSE CITOYENNE BAFA 2022

### PRESENTATION DU CANDIDAT

NOM .....  
PRENOM .....  
DATE DE NAISSANCE .....  
LIEU DE NAISSANCE .....  
ADRESSE .....  
TELEPHONE FIXE ..... PORTABLE .....  
EMAIL .....

PHOTO

### N° D'INSCRIPTION BAFA EN LIGNE :

### SITUATION

- Lycéen(ne)     Étudiant(e)     Demandeur d'emploi  
 Autre.....

Niveau d'études: .....

### VOTRE PROJET

**Pourquoi souhaitez-vous passer le BAFA ?** (Plusieurs choix possibles)

- Pour financer mes études  
 Pour financer mes loisirs et mes vacances  
 Pour acquérir plus d'autonomie  
 Pour bénéficier d'une première expérience professionnelle  
 Pour m'ouvrir à une carrière professionnelle  
 Autre : .....

**Quels sont, pour vous, les rôles et fonctions d'un(e) animateur-trice ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### VOTRE PROJET

**Pourquoi voulez-vous devenir animateur-trice ?**

.....  
.....  
.....

### VOS DISPONIBILITES

**Quelles seront, sur les prochaines semaines, vos disponibilités pour l'entretien de motivation ?** (Précisez vos horaires)

- Lundi .....     Mardi .....     Mercredi .....  
 Jeudi .....     Vendredi .....     Tout le temps

### AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e) : .....  
Adresse : .....  
Tél. domicile : ..... Tél. Portable : .....  
Agissant en tant que parent ou tuteur ou responsable du jeune :  
(Nom, prénom du jeune)

.....  
Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, je l'autorise à participer à la formation BAFA dans le cadre d'une convention avec la ville, et à pratiquer toutes les activités de ce stage et en revenir seule.

J'autorise tout médecin responsable, à faire pratiquer le cas échéant, toute intervention chirurgicale et à prescrire en cas d'urgence tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de mon enfant.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'inscription et à les respecter.

Fait à : ..... le.....

Signature (1) :

(1) Le signataire écrira les mentions « Lu et approuvé » et « Bon pour autorisation parentale

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

La Ville de Dugny met en place une action citoyenne par le biais d'une formation BAFA en faveur des jeunes dugnysiens(nes).

### **Article 1 : Age**

La formation s'adresse aux jeunes dugnysiens(nes) de 17 ans révolu (au 1er jour du stage proposé) à 25 ans inclus.

### **Article 2 : Critères de sélection**

Les candidats au dispositif devront passer un entretien avec la commission d'attribution, composée de professionnels de l'animation. La sélection des candidats se fera en fonction de la qualité de réponse aux critères suivants :

- Justifier sa nécessité et son envie de participer à la formation BAFA dans le cadre de son cursus scolaire, professionnel ou projet de vie
- Justifier sa motivation à agir pour sa ville en participant à des actions citoyennes

### **Article 3 : Engagement**

Les jeunes sélectionnés s'engagent à passer la totalité de la formation en échange des heures citoyennes.

Une convention individualisée sera mise en place entre le jeune et la ville ; elle déterminera la durée, le lieu et les conditions d'engagement du jeune.

L'action ayant pour objectif essentiel d'amener à une participation citoyenne, la ville propose aux jeunes les plus motivés une formation BAFA théorique, à un prix accessible, correspondant à 30 % du coût réel de la prestation, en échange de leur implication dans diverses actions et activités sur la ville à hauteur de 14 heures d'animation bénévole.

### **Article 4 : Dépôt des dossiers**

Le dossier d'inscription devra être déposé au Point Information

Jeunesse au plus tard le .....  
Tout dossier incomplet ou arrivé après la date de dépôt sera refusé.

### **Article 5 : Dépôt et acceptation du règlement.**

La participation à la formation BAFA est subordonnée à l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

### **Article 6 : Dénonciation de la convention**

La Ville se réserve la possibilité de mettre fin à la convention en cas de défaillance ou de non-respect des engagements du candidat. Cette résiliation se matérialisera par un courrier avec accusé de réception qui sera envoyé au candidat lui précisant qu'un délai de 15 jours de préavis lui est accordé.

De ce fait, le candidat sera tenu de rembourser, au prorata des heures non effectuées, le coût réel de la formation théorique. Sont exclues de cette clause, les heures non effectuées pour les motifs suivants :

- Déménagement du bénéficiaire hors Ile-de-France,
- Modification de la situation professionnelle du bénéficiaire entraînant l'incapacité d'effectuer ces heures citoyennes,
- Evènement familial grave,
- Invalidité du bénéficiaire,
- Décès du bénéficiaire.

Le candidat pourra également, à tout moment, résilier la convention par courrier recommandé avec accusé de réception. De ce fait, le candidat sera tenu de rembourser, au prorata des heures non effectuées, le coût réel de la formation théorique.

A Dugny, le :

**Signature du stagiaire ou son représentant légal pour le mineur précédée de "lu et approuvé"**